



## UNION SYNDICALE C.G.T. des Hospitaliers de NICE

Siège Social : 4 Avenue Reine Victoria 06003 – Nice Cedex 1

Tél : 04 92 03 44 73 – Fax : 04 92 03 43 67

Monsieur le Directeur Général  
Du CHU de NICE  
Grand-hôtel – 4<sup>ème</sup> étage  
HOPITAL DE CIMIEZ

Nice le 19 Décembre 2019.



**Objet :** Préavis de grève local pour le 26 Décembre 2019

Monsieur le Directeur Général,

Par ce courrier nous déposons auprès de vous un préavis de grève local de 24 heures reconductibles à partir du **26 Décembre 2019** pour l'ensemble des personnels du CHU de Nice conformément au 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article 3 de la loi n°777 du 31 Juillet 1963.

Sous réserve d'une solution satisfaisante aux personnels concernés intervenue dans le cadre des dispositions des articles 1<sup>er</sup> et 3 (dernier alinéa) de la loi précitée du 31 Juillet 1963 des cessations concertées du travail prendront effet.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux des services relevant des établissements visés par la loi du 31 juillet 1963 (article 1<sup>er</sup>).

Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte de voir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action des personnels à savoir :

### Au niveau local :

➤ **Ouverture de négociations sur les conditions de travail et les effectifs du CHU dans le cadre de la révision du tableau des effectifs prévus par la Direction sur la base des besoins réels des services afin de palier à l'augmentation incessante des charges de travail dans les services et secteurs, sources de risques psychosociaux et de possibles dégradations des soins sur l'ensemble des services et des spécialités comme par exemple :**

- Les Urgences,
- Le service de Court Séjour Gériatrique Post Urgences à Pasteur 2,
- Le service de Rhumatologie, Le service d'Ophtalmologie, Le service d'Odontologie,
- Les services d'EHPAD du CHU de Nice,
- Les services de Chirurgie Thoracique et Vasculaire,
- Le Pôle Neurosciences Clinique,
- Les Pôles DARE et CUSMA, Les Blocs...
- La réanimation médico-chirurgicale de l'Archet 2
- 
- **Et plus particulièrement pour l'ensemble des blocs**
- **Pour les IBODES et IDE :**
- . Nécessité de travailler avec du matériel décent (achat de géloses, appuis et tables d'instruments)
- . Accès à du matériel d'instrumentation neuf pour le réassort et la complétude des boîtes
- . Création d'une plage horaire nécessaire à la formation des nouveaux agents
- . Effectif suffisant pour assurer les formations annuelles
- . Pas de modification des horaires de travail (équilibre vie privée/vie professionnelle)
- . Continuité des heures supplémentaires payées en garde le weekend
- . Nécessité d'une régulation médicale des blocs opératoires

- . Respect du droit de grève et du quota de réquisitions pour tous
- . Revalorisation salariale IBODE et IDE au bloc opératoire d'environ 300 euros par mois
- . Accélération des titularisations pour fidéliser le personnel
- **Pour les AS/ASH :**
- . Respect du droit de grève et du quota de réquisitions pour tous
- . Pas de modification des horaires de travail (équilibre vie privée/vie professionnelle)
- . Effectif suffisant pour assurer la continuité des soins (1AS pour 1 salle)
- . Stop au dépassement de fonction AS (actes médicaux aux médecins!)
- . Revalorisation salariale des AS au bloc opératoire
- . Nécessité de travailler avec du matériel décent (achat de gélouses, appuis et tables d'instruments)
- . Remise en place des heures supplémentaires payées le weekend en garde et des astreintes AS/ASH
- **Pour les BRANCARDIERS :**
- . Changement des lits défectueux pour le bien être des patients
- . Revalorisation salariale
- . Locaux personnels décents
- . Remplacement immédiat des agents partis
- . Pas de modification des horaires de travail (équilibre vie privée/vie professionnelle)
- . Diminution de la charge de travail (pas assez de brancardier)
- . Augmentation de la prime de dimanche et jour férié

Et plus largement sur l'ensemble des futurs projets de réorganisations au CHU de Nice comme par exemple l'IUFC.

- **Prime COVID de 1500€ pour tous**
- **Retrait du CREF, Stop à la fermeture de lits,**
- **Revalorisation salariale à hauteur de 300€ net pour tout le personnel du CHU de Nice (+64 points d'indices),**
- **Une politique audacieuse de mise en stage de tous les contractuels afin de résorber l'emploi précaire,**
- **L'embauche de personnels médicaux et non médicaux pour renforcer les effectifs, développer les activités de spécialités et respecter les conditions de vie professionnelle et privée des agents : l'engagement d'un plan massif pluriannuel de titularisation dans tous les grades,**
- **La mise en place d'une politique ambitieuse de formation professionnelle à la hauteur des besoins concernant les IDE et les AS par an (que chaque agent ayant réussi le concours puisse bénéficier de la formation professionnelle).**
- **L'arrêt de la vente du patrimoine du CHU,**
- **La mise en stage de tous les infirmier-es au CHU de Nice.**
- **Un plan de fidélisation pour toutes les catégories professionnelles.**
- **Le retour de la Chirurgie Cardiaque au CHU de Nice,**
- **La réouverture totale des lits de SSR sur le site de Tende au T3 et sur le site de Cimiez Pavillon Mossa 4eme Nord,**
- **Un véritable Pôle Public Femme Mère enfant au CHU de Nice,**
- **Offrir un véritable service public de santé à la population,**
- **Un local syndical à Pasteur 2,**
- **L'amélioration des conditions d'études des agents en formation,**
- **Le classement du CHU de Nice en zone de vie chère (indemnité de résidence),**
- **L'élargissement de la prime de risque de 100€ à tout le personnel.**
- **Le respect des droits syndicaux :**
  - ✓ **Remplacement des détachements syndicaux dans tous les services,**
  - ✓ **Arrêt des assignations abusives et respect du droit de grève,**
  - ✓ **Révision du protocole des droits syndicaux du CHU de Nice, notamment le respect du temps alloué aux élu-e-s dans le cadre de l'exercice de leurs mandats.**

#### Au niveau national :

Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte, de voir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels à savoir :

- Pour un véritable plan Emploi – formation, reconnaissance des qualifications,

- La titularisation et la résorption des emplois précaires,
- L'amélioration des conditions de travail et de vie, le respect des droits et libertés,
- Des augmentations salariales, de reclassements, de reconnaissance des qualifications et responsabilités,
- La réponse aux besoins de la population à travers la protection sociale, la santé, les services publics,
- Un régime de retraite prenant en compte nos spécificités,
- La défense et maintien des avantages acquis statutaires, conventionnels et locaux, etc...

Le 5 décembre 2019, à l'occasion d'une journée d'action nationale, les salarié-e-s des secteurs du public et du privé se mobiliseront aussi pour :

- Droit au départ à la retraite à 60 ans pour tou-te-s à taux plein
- Augmentation immédiate des retraites de 300 euros
- Fin de la décote
- Reconnaissance de la pénibilité entraînant un départ anticipé à la retraite pour tou-te-s les salarié-e-s de la santé et de l'action sociale public/privé
- Hausse des salaires et fin des inégalités femme/homme
- Prise en compte des années d'études
- Pas de pension inférieure au SMIC (1800 euros)
- Maintien des régimes spéciaux

Dans l'attente nous vous demandons de prendre toute disposition dans le respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière de la loi de Juillet 1963 en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n°2 du 4 Août 1981.

Nous vous rappelons que nos organisations savent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades dans la limite des moyens humains et matériels. (Dans le cas d'une négociation du service minimum en accord avec la Direction).

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

**Le Secrétaire Général**  
**Syndicat CGT CHU de Nice**

**U S H N**  
**CGT Hôpital de Cimiez**  
 4 Av. Reine Victoria 06003 Nice cedex 1  
 Tél. 04 92 03 44 73 Fax. 04 92 03 43 67  
 Mail : [cgt-ch@chu-nice.fr](mailto:cgt-ch@chu-nice.fr)